



Mairie d'Éaunes

CONCERTATION PUBLIQUE ZONES D'ACCELERATION POUR LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La loi du 10 Mars 2023 pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande aux communes de définir des zones d'accélération pour les projets d'énergie renouvelable (ZAENR) à transmettre au Préfet.

Les ZAENR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, géothermie, ...). Elles ne garantissent pas pour autant leur autorisation mais favorisent le traitement des dossiers.

En application de cette loi, la commune lance une phase de concertation auprès de sa population afin de mettre à disposition du public les cartes des zones proposées.

Cette concertation se déroulera du 14 au 28 Décembre 2023.

Pendant toute sa durée, le public pourra consulter à l'accueil de la Mairie le dossier comprenant les zones proposées ou sur le site de la Mairie. De plus, vous pouvez faire part de vos observations par voie électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@mairieaunes.fr

A l'issue de la concertation, un bilan de vos contributions sera établi et les propositions de zonage seront examinées et approuvées lors d'un prochain Conseil Municipal.

